

Décision dans la procédure d'opposition n° 4644

Opposante Castrol Limited Burmah Castrol House, Pipers Way GB-Swindon (Wilts SN3 1RE) Royaume-Uni, représenté par Kirker & Cie, Conseils en Marques SA, case postale 153, 122, rue de Genève, 1226 Thônex, marque suisse n° 467 706 «SYNTRON LONGLIFE» contre *Défenderesse Liqui-Moly Gesellschaft mit beschränkter Haftung, 4, Jerg-Wieland-Strasse*, D-89081 Ulm (Allemagne) (pas de représentation), marque internationale n° 736 927 «SYNTHOIL LONGLIFE»

Le 14 février 2003, l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle a décidé ce qui suit:

1. L'opposition n° 4644 conte la marque internationale n° 736 927 «SYNTHOIL LONGLIFE» est close par classement.
2. Aucun dépens n'est alloué.
3. La présente décision est notifiée aux parties, par publication dans la Feuille fédérale pour la partie défenderesse.

Voies de droit:

La présente décision peut être attaquée par voie de recours dans les 30 jours à dater de sa notification devant la Commission de recours en matière de propriété intellectuelle, Einsteinstrasse 2, 3003 Berne. Une copie de la présente décision est à joindre aux mémoires de recours.

14 février 2003

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle:
Division des marques

Décision dans la procédure d'opposition n° 4644

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2003
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	07
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	25.02.2003
Date	
Data	
Seite	1366-1366
Page	
Pagina	
Ref. No	10 127 053

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.